



Bonjour

Le 16 juillet le projet éolien au-dessus des Gorges de l'Escaumels a été déposé à la préfecture du Lot. Ce projet est à l'étude dans les services de la Dreal.



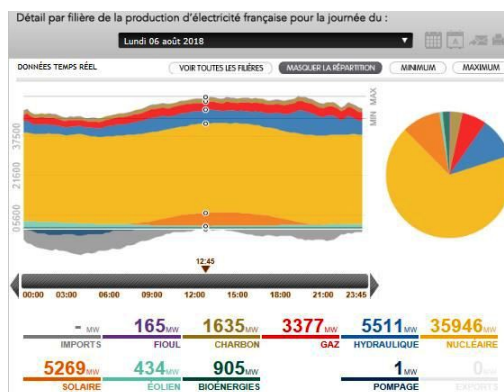
Refusons cette vue de Nauvioles contre le projet d'un d'Aérogénérateurs



Télécharger notre bulletin "[Les raisons d'être](#) de grande hauteur à Comiac"

Le 9 août 2018, [le Casc](#) (collectif anti-éolien pour la sauvegarde du Cantal) a réuni, au Puy Mary, sous la pluie, plus de 120 personnes pour défendre leur patrimoine contre des financiers sans scrupules à la recherche de gains faramineux et qui veulent construire [plus de 181 éoliennes](#) dans le Cantal

- **Lundi 6 août 2018 à 12 h 45 sur le site de RTE:**
 - pic de consommation 53 648 MWh
 - l'éolien a produit : 434 MWh (0,8%)
 - le thermique a produit : 5178 MWh (9,6%)
 - il a fallu importer 407 MWh pour éviter un black-out !
 - or les 8 000 éoliennes totalisent une capacité de 13 823 MW (10,5% de la capacité totale).



Lorsque les 20 000 éoliennes prévues seront installées, elles ne produiront pas plus d'électricité dans les périodes sans vent. Faudra-t-il les équiper de pédaliers pour remplacer le vent ?

Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre. Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site : <http://appgecomiac.for-lac.com/> N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche... Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis en **gras et en rouge**, il suffit de cliquer dessus

Dans la presse :

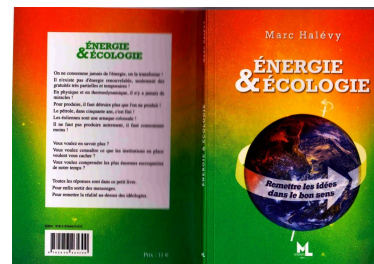
- **Éoliennes terrestres : [la fin programmée du tourisme en France ?](#)**
« L'érection non contrôlée de ces monstres d'acier défigure les paysages, qui font pourtant partie de nos biens communs », s'insurge Laurent Chevallier dans le [journal Le point du 30 juillet 2018](#)
- **Eoliennes, les campagnes au bord de la crise de nerfs.** Les promoteurs restent sourds aux plaintes des habitants, se désole **Isabelle Pestre**, maire de La Chaussée-sur-Marne. Pour produire une énergie intermittente, inadaptée et dont la France n'avait pas besoin, était-il nécessaire de saccager ainsi des paysages. Lire l'article de [Mickaël Fonton](#) dans [Valeurs Actuelles](#)
- **La transition énergétique face au [principe de réalité](#),** par Christian Jonas, [dans les echos.fr](#): Les énergies alternatives, telles qu'investies en ce moment, ne permettent pas de se substituer aux énergies fossiles et nucléaires : c'est mathématiquement impossible ! L'Allemagne est un exemple de ce principe de réalité avec ses centrales à lignite, plus polluant que le charbon !

- Les éoliennes sont la **première menace** qui pèse sur les paysages français ; dans le **Figaro du 6 août 2018** l'interview d'**Alexandre Gady**, Président de la société Sites et Monuments, qui se bat pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France.

- *Le paysage n'est pas naturel, c'est d'abord une création humaine, façonnée par des siècles de sédimentation historique. Si un paysage ne se construit pas en un jour, il est très facile en revanche de le détruire rapidement et de manière irréversible. C'est pourquoi nous réclamons depuis plusieurs années un audit sur les aérogénérateurs. Si un tel audit était mis en œuvre, on s'apercevrait sans doute que les lobbys qui sont derrière tout ce business aiment moins la nature que l'argent... "*



- La **fronde anti-éoliennes** prend de l'ampleur :
 - la contestation, jusque-là cantonnée aux citoyens et aux associations anti-éoliennes, trouve désormais des voix et des relais dans le monde politique pour porter le combat. Lire l'article dans le **Figaro du 6 août 2018**
- Vous avez dit Ecologie :
 - À l'horizon 2025, 30 millions de tonnes de béton armé vont être coulées dans le sol français pour y implanter 20 000 éoliennes programmées par Nicolas Hulot. Comment accepter un tel double langage d'un ministre de l'Environnement qui a déclaré solennellement vouloir protéger la biodiversité de la France et lutter contre l'artificialisation des sols à grands effets d'annonces médiatiques et de shows écologiques ? lire l'article de **Jean-Louis Butré**, président de La FED
- Eoliennes : un champ de **mines à retardement** par **Ludovic Grangeon** :
 - Ces éoliennes n'ont pas été implantées là où existait le besoin, près des villes ou des concentrations industrielles. Elles ont été placées là où c'était facile de le faire, du moment qu'on trouve un endroit isolé, avec peu d'opposants et des propriétaires complaisants.... Les massifs de béton enfouis dans le sol ont été discrètement évacués de la réglementation mais ils restent à la charge des propriétaires, qui souvent l'ignorent. Ce sont autant de bombes à retardement qui les ruineront en centaines de milliers d'euros de dépollution à la moindre alerte d'atteinte du sous-sol, des eaux souterraines, et sur simple demande d'une association de protection de la nature.
- **Brice Lalonde** : l'exemple de l'Allemagne doit nous alerter :
 - Elle a vaillamment développé les renouvelables électriques, mais quand il n'y a ni vent ni soleil, elle produit son électricité avec les pires polluants, charbon et lignite. Résultat : elle émet près de deux fois plus de CO₂ par habitant que la France. **LE MONDE du 10.08.2018**
- **Energie et écologie de Marc Halévy**, physicien et philosophe français, spécialisé dans les sciences de la complexité tant du point de vue théorique fondamental que du point de vue de leurs applications à l'économie.
 - Cet ouvrage, purement scientifique, mais dans le langage de tous les jours, sans jargon ni mathématique, explique les lois ou les principes immuables qui régissent notre planète et contre lesquels l'homme ne peut rien. Notamment les deux principes de la thermodynamique largement expliqués dans son texte. L'homme peut changer ses propres lois mais pas celles de la Nature. Le dernier chapitre explique l'arnaque que constitue l'énergie éolienne. Pour plus de **renseignements cliquer**



Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 juillet est en **ligne sur le site de l'APPGE**

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED

06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, **présidente**

Dominique Lacambre, **trésorier**

Benoît Briard, **trésorier adjoint**

Gilles Forhan, **secrétaire**

Bernadette Forhan, **relecture**